



Conférence de presse du 12 mai 2015

Permis à points

- Nouveau barème à partir du
1^{er} juin 2015



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports



Contexte

- **politique gouvernementale** en matière de sécurité routière
- **plan d'action « sécurité routière »**, entériné par les principaux acteurs en matière de sécurité routière
- élaboration avec La Sécurité Routière, l'ACL, l'Association des Victimes de la Route, le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité intérieure, le Parquet général et la Police grand-ducale

Objectif principal : **lutte contre l'insécurité routière**



Suivi de la procédure législative

21 février 2012

Dépôt à la Chambre des députés

29 avril 2015

Vote par la Chambre des députés

1^{er} juin 2015

Entrée en vigueur



Permis à points – Historique et objectifs

- introduit le 1^{er} novembre 2002 (loi du 2 août 2002)
- instrument relevant du **droit administratif**
- système éducatif et dissuasif avant d'être répressif
 - rôle éducatif
- ⇒ chaque titulaire du permis de conduire est personnellement responsable de la gestion de son capital de points
- ⇒ formations (récupération de points / droit de conduire)
 - caractère dissuasif
- ⇒ suspension du droit de conduire en cas d'épuisement des points



Permis à points – Quelques chiffres

Depuis le 1^{er} novembre 2002 (au 31.12.2014)

- **594.659** points retirés
- **178.856** conducteurs concernés
- **2.506** conducteurs ont perdu l'ensemble des points

- avertissements taxés: **413.768** points
- condamnations judiciaires: **180.891** points

dont

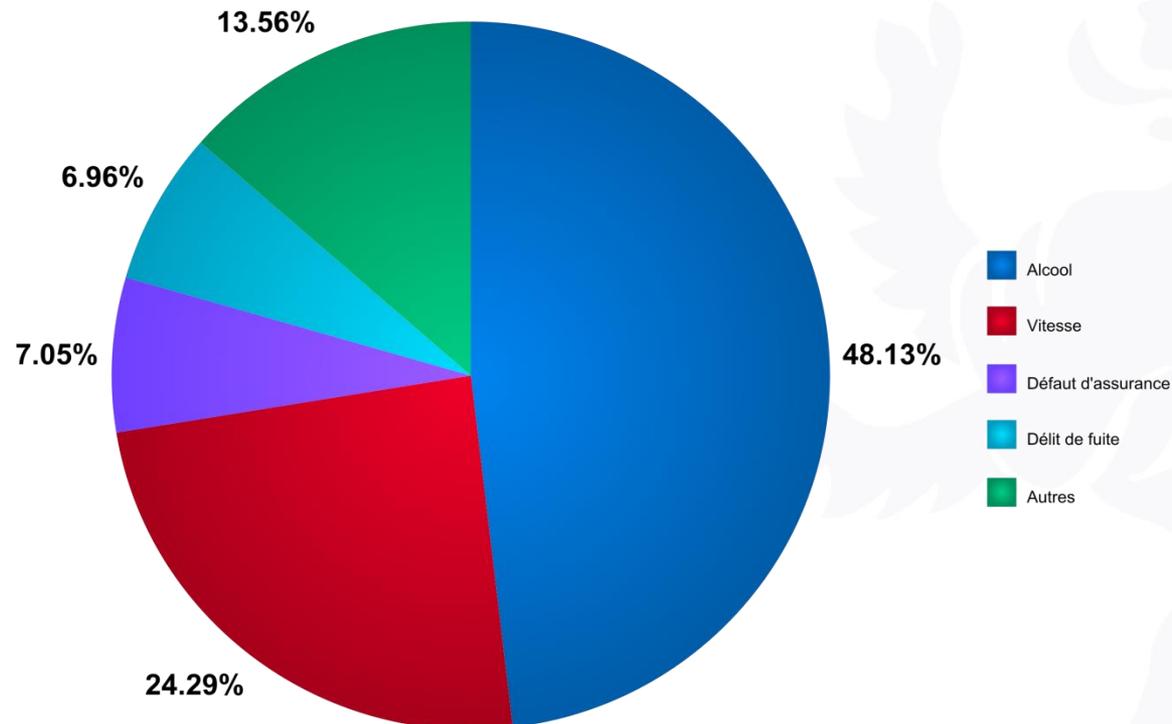
- ✓ **alcool** **87.068** points (48,14%)
- ✓ **vitesse** **43.944** points (24,29%)



Permis à points – Quelques chiffres

(valeurs au 31.12.2014)

➤ Condamnations judiciaires





Constats

- ✓ « vitesse » et « alcool » = principales causes (présumées) des accidents
- ✓ non-port de la ceinture reste fréquent
- ✓ nombre des infractions avec « alcool » et « vitesse » reste élevé
- ✓ majorité des pertes de points « vitesse » et « alcool »
- ✓ barème actuel des réductions de points moins sévère que celui de la France et de l'Espagne (systèmes de permis à points similaires à celui du Luxembourg)



Permis à points – Changements

➤ Augmentation du nombre de points à retirer

- ⇒ alcool, drogues et médicaments
- ⇒ délit de grande vitesse
- ⇒ non-port de la ceinture de sécurité ou du casque, siège enfant

➤ 5 nouvelles infractions

- ⇒ excès de vitesse ($> 50\%$ et ≥ 40 km/h)
- ⇒ inobservation du signal routier « Accès interdit »



- ⇒ inobservation d'une distance de sécurité entre véhicules
- ⇒ téléphone au volant
- ⇒ tablette au volant



- Homicide involontaire
- Délit de grande vitesse* (4)
- Ivresse au volant – alcoolémie $\geq 1,2 \text{ ‰}$ (4)
- Drogues ou médicaments au volant (4)
- Refus de se soumettre au dépistage (4)

* 2^e infraction (excès $> 50\%$ et $\geq 20\text{km/h}$) dans un délai de 3 ans à compter de la 1^{re} infraction (contravention grave ou délit en matière de vitesse)



- Coups et blessures involontaires
- Excès de vitesse (> 50% et ≥ 40 km/h de la vitesse autorisée) (2)
- Alcool au volant – alcoolémie $\geq 0,8$ ‰ et $< 1,2$ ‰ (2)
- Conduite sans être titulaire d'un permis de conduire valable
- Défaut d'assurance
- Délit de fuite
- Surcharge > 10% de la masse maximale autorisée



- Excès de vitesse :
 - > 15 km/h en agglomération
 - > 20 km/h en rase campagne
 - > 25 km/h sur autoroute

- Alcool au volant – alcoolémie $\geq 0,5$ ‰ et $< 0,8$ ‰

- Pneumatiques défectueux

- Non-respect de la priorité ou d'un signal de priorité (feu rouge, stop,...)

- Refus de priorité vis-à-vis d'un piéton

- Dépassement interdit (y compris la tentative)



- **Circulation en sens interdit (0)**
- **Infractions aux règles particulières sur autoroute**
- **Véhicule non immatriculé ou sans certificat de contrôle technique valable**
- **Refus de suivre les injonctions des forces de l'ordre**
- **Non-respect de la distance de sécurité (0)** (74€ → 145€)

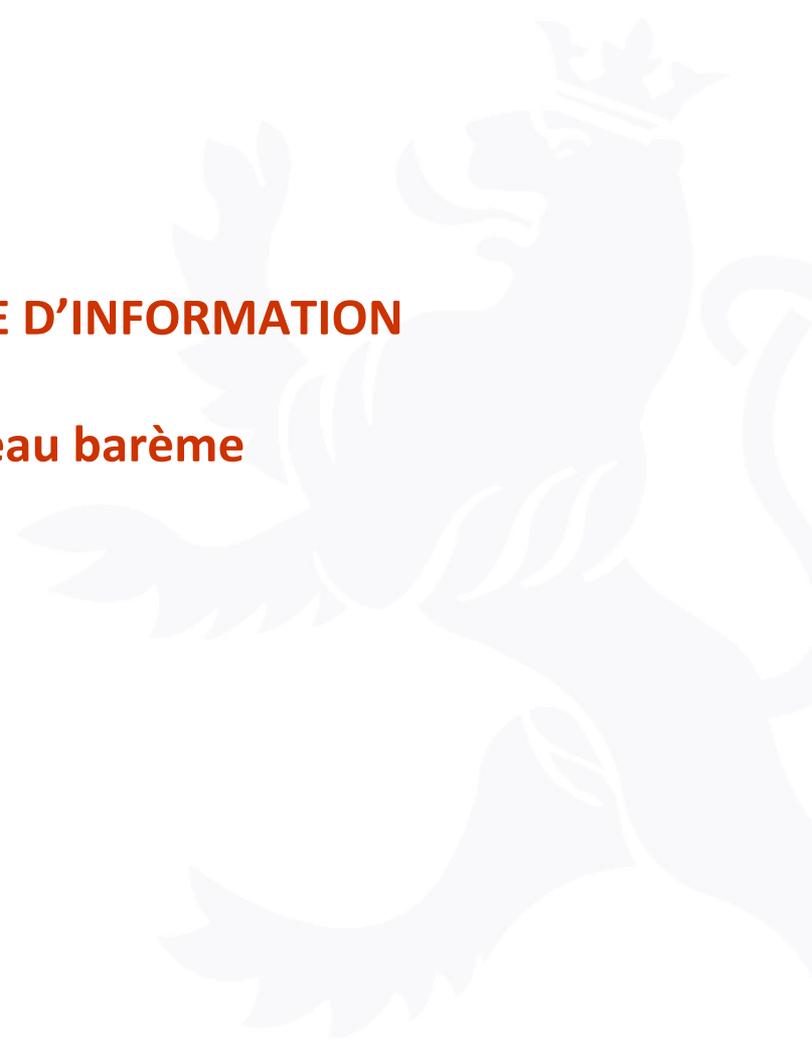


- Non-port de la ceinture (1) (49€ → 145€)
- Défaut de siège pour enfants réglementaire (1) (49€ → 145€)
- Non-port du casque (1) (49€ → 145€)
- Téléphone au volant (0) (74€ → 145€)
- Tablette au volant (0) (0€ → 145€)



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION

Permis à points – nouveau barème





Campagne: « Nouveau barème »

Supports:

- Dépliant distribué aux stations de contrôle, par la Police Grand-Ducale et les partenaires
- 45 panneaux routiers sur le réseau luxembourgeois
- Affichage « full back » de 30 autobus du réseau RGTR
- Spot radio (couverture nationale)
- Annonces presse (couverture nationale)
- Signalétique 26 ascenseurs
- Affichage aux « Rives de Clausen » et écrans réseau sorties, sports & loisirs
- Applis
- Bannières web (couverture nationale et transfrontalière)
- Affichage de messages sur displays autoroutiers « CITA »



Dépliant (Z-CARD)



30 000 exemplaires

Distribution aux stations de contrôle technique, par
la Police Grand-ducale et les partenaires





Panneau routier: alcool



45 panneaux sur territoire national
4 visuels: alcool, ceinture, vitesse, portable





Panneau routier: ceinture





Panneau routier: vitesse





Panneau routier: portable





Affichage «full back» réseau autobus RGTR



30 bus sur territoire national



Campagne d'information: Nouveau barème du permis à points



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports

4 spots radio avec messages principaux





Annonces presse



Attention : nouveau barème pour le permis à points.

Le système du permis à points se veut éducatif et dissuasif avant d'être répressif. Son objectif est d'amener les usagers de la route à adopter une conduite plus responsable et plus respectueuse du code de la route. Le permis à points s'applique à tous les conducteurs, résidents et non-résidents.

Pour plus d'informations : www.mddi.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE
LUXEMBOURG





Signalétique ascenseurs



Ministère du
Développement durable
et des Infrastructures





Signalétique ascenseurs



Parking des Martyrs
Parking Monterey
Parking Bouillon





Affichage aux « Rives de Clausen »





Affichage écrans réseaux sortie, sport & loisirs

Réseau City images





Banners web et applis



ERINNERN SIE SICH ?

Ceinture

JETZT **-2** PUNKTE

PUNKTEFÜHRERSCHEIN
NEUE PUNKTETABELLE

Mehr Informationen auf www.mddi.lu

VOCÊ SE LEMBRA ?

Au volant, alcool = danger

AGORA até **-2** PONTOS

CARTA DE CONDUÇÃO A PONTOS
NOVA TABELA

Mais informação em www.mddi.lu





Banners web

VOUS VOUS RAPPELEZ ?

Au volant, laissez sonner !

MAINTENANT **-2** POINTS

PERMIS À POINTS
**NOUVEAU
BARÈME**

-2 POINTS **-4** POINTS **-6** POINTS

Plus d'informations sur www.mddi.lu

DO YOU REMEMBER ?

La vitesse a des limites

NOW up to **-6** POINTS

DEMERIT POINT SYSTEM
NEW SCALE

-2 POINTS **-4** POINTS **-6** POINTS

Further information @ www.mddi.lu



Applis





Dossier de presse et visuels pour téléchargement
sur

www.mddi.lu

